



OCAN
Secteur contributions et
structures
Ch. du Pont-du-Centenaire 109
1228 Plan-les-Ouates

N^oréf. : JMS/elu/eva

Plan-les-Ouates, le 5 janvier 2023

Commission des améliorations structurelles

Rapport d'activité législature 2018-2023

4^{ème} année

(1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre y du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF A 2 20 01);
- Article 33, alinéa 2 de la loi sur la promotion de l'agriculture du 21 octobre 2004 (LPromAgr, M 2 05);
- Article 2, du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, du 7 septembre 2022;

II Compétences de la commission

La commission des améliorations structurelles est chargée d'instruire et de statuer sur les demandes d'octroi de prêts qui lui sont soumises, en matière d'améliorations structurelles et de mesures à caractère social découlant du chapitre IV de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Ces prêts sont versés soit pour des mesures propre à la Confédération, soit en complément des aides fédérales, sous forme d'une majoration des forfaits prévus par la Confédération, soit encore pour des mesures propres aux cantons. En l'occurrence les principales aides portent sur le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, la construction de nouveaux ruraux, l'achat de machines et la diversification des activités. Dans le domaine social, la commission octroie des prêts dans le but de permettre le désendettement des agriculteurs se trouvant confrontés à des difficultés financières dont ils ne sont pas responsables. Elle peut également accorder des prêts à court terme destinés à pallier à un manque de liquidités sur les exploitations.

Rapport_activite_ameliorations_structurelles_2021_2022.docx

La commission élabore et tient à jour les directives fixant les principes d'octroi des prêts, des subventions qui leurs sont assorties et des subventions pour d'autres améliorations structurelles non assorties à un prêt.

Composition de la commission

La commission, présidée par M. Jean-Marc Sermet, chef de secteur à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, est composée de 6 commissaires représentant chacun(e) un secteur d'activité agricole, selon la répartition suivante :

Monsieur Charles Millo, représentant l'horticulture, vice-président de la commission

Madame Lucie Heritier Dethurens, représentante de la viticulture

Monsieur Jérémy Blondin, représentant les cultures maraîchères

Monsieur Marc Favre, représentant les grandes cultures

Monsieur Marc Jacquet représentant l'élevage

Monsieur Claude Menetrey, représentant l'arboriculture fruitière

III Activités de la commission

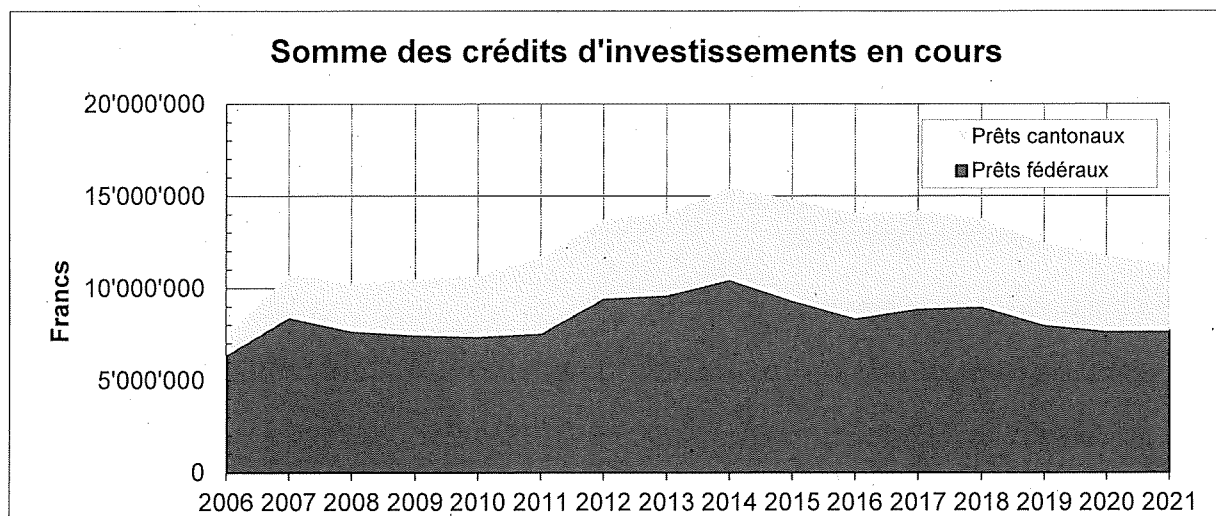
Entre le 1^{er} décembre 2021 et le 30 novembre 2022, la commission s'est réunie à 5 reprises par Webex et a pris ses décisions par délibérations à distance.

Crédit d'investissement

Durant cette période, la commission a octroyé 928'980 francs de crédits d'investissements (prêts sans intérêts). Cette somme se compose de 427'220 francs d'aides cantonales (7 projets) de 501'760 francs d'aides fédérales (5 projets). La commission a notamment accordé :

- une aide initiale pour la reprise d'un parc machines, de stocks de vin et avances de cultures et l'acquisition de nouvelles machines;
- deux aides pour l'aménagement d'une cave viticole et la construction d'un nouvel hangar pour l'entreposage de matériel viticole;
- diverses aides pour des plantations de vignes et l'achat de machines agricoles.

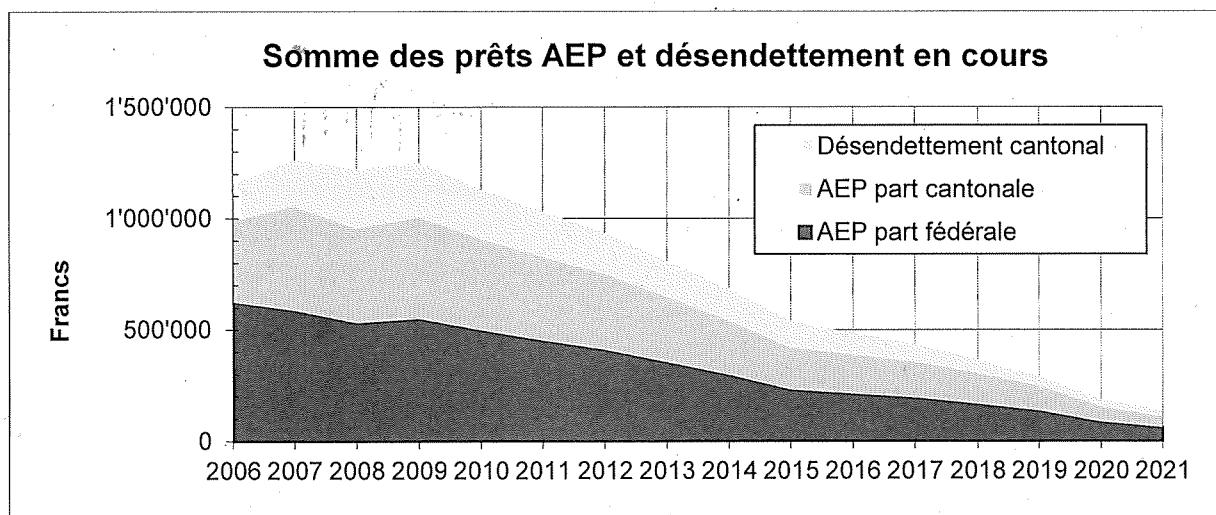
Aux 31 décembre 2021, le montant des crédits d'investissements en prêt chez les agriculteurs genevois est de 11,3 millions de francs, dont environ 3,6 millions de francs (32%) de fonds cantonaux et 7,7 millions de francs (68%) de fonds fédéraux. Le graphique montre l'évaluation de la somme des crédits d'investissements en cours.



Mesures sociales

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée entre le 1^{er} décembre 2021 et le 30 novembre 2022.

Au 31 décembre 2021, le montant total des prêts est d'environ 132'000 francs. Il est composé de 55% fonds cantonaux et 45% de fonds fédéraux. La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, visible sur le graphique ci-dessous, de par les remboursements opérés.



Subventions

Les subventions assorties accordées en complément des prêts se sont élevées à 67'163 francs.

IV Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature du département du territoire (art. 16 RCOF et art. 3, al. 5 RPromAgr).

Il effectue notamment les missions suivantes :

- suivi administratif des dossiers;
- suivi financier des prêts (versements et remboursements)
- facturation des émoluments aux requérants;
- mise à jour des documents type;
- décompte des frais de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

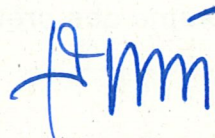
Un montant total 2'453.75 francs a été versé aux membres de la commission pour les travaux ordinaires exécutés durant la période considérée pour la participation à 5 séances.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Un montant total de 1'202.50 francs a été versé aux membres de la commission pour les travaux extraordinaires exécutés durant la période considérée.

C. Remboursement des frais (art. 28 RCOF)

Les frais remboursés aux membres du fait de déplacements se sont élevés à 9.80 francs.



Jean-Marc Sermet
Président de la commission